

**80 %**

des dirigeants de TPE-PME ignorent l'entrée en vigueur progressive à compter de Juillet 2022 de l'obligation de facturation électronique structurée à destination des organismes publics.

### Des dirigeants insatisfaits du temps consacré aux tâches administratives

**25 %**

Estiment consacrer trop de temps

**11 %**

Estiment ne pas consacrer assez de temps

### Gestion administrative : des solutions majoritairement non-professionnelles et qui ne signifient pas systématiquement « gain de temps »

Utilisent des logiciels de bureautique (Excel, Word...)

**84 %**

Utilisent des solutions de prestataires externes (logiciel, interface web...)

**34 %**

Utilisent d'autres types de solutions numériques

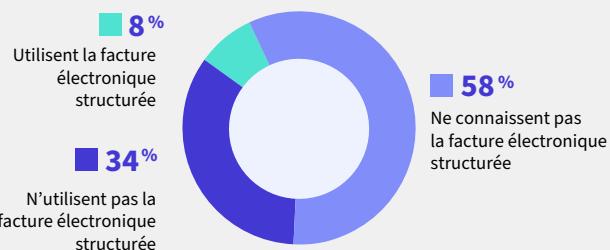
**11 %**

N'utilisent aucun outil administratif numérique

**8 %**

Près d'un quart des personnes interrogées observent que ces outils ne leur permettent pas de gagner de temps.

### Un format peu répandu et une obligation légale largement méconnue au sein des PME



92% des TPE-PME ne connaissent pas ou n'utilisent pas la facture électronique structurée.

### Espaces numériques et accompagnement dédié : des aides précieuses pour les dirigeants de TPE

La majorité des TPE-PME ne dispose pas encore d'un espace numérique (logiciel ou interface) pour payer les factures.



De plus, 12 % des dirigeants reconnaissent qu'ils n'ont pas une bonne visibilité sur les échéances et l'état de paiement de leurs factures entrantes et sortantes.

**Banquup Group**, leader européen des solutions automatisées dans la digitalisation de documents et prestataire majeur de services de paiement.

<sup>1</sup> Étude conduite par OpinionWay via des interviews téléphoniques de 200 dirigeants d'entreprises représentatives des TPE/PME luxembourgeoises de 0 à 19 salariés dans les secteurs de l'industrie (14 %), du commerce (29 %) et des services (57 %). Le panel par taille d'entreprises: 51 % de 0 salarié, 32 % de 1 à 4 salariés, 17 % de 5 à 19 salariés. Les interviews ont été réalisées du 19 au 29 juillet 2021. Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : « Sondage OpinionWay pour Banquup » et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.